

L'idée seule de l'alliance entre la *Minerve* et l'*Aurore*, entre l'organe du Séminaire et celui de l'Eglise protestante française est déjà assez curieuse, mais pas plus curieuse que l'alliance suivante :

Le *Courrier de St-Hyacinthe* disait, dans son numéro du 12 novembre 1895.

Il est à peine utile pour nous d'affirmer que nous sommes aux antipodes des opinions du *Réveil*. Il n'est cependant pas hors de propos de relever l'appréciation de la conduite de M. Beaugrand, par Duroc.

Dans un article intitulé *Feminisme* il écrit :

"La tenue fait absolument défaut dans nos mœurs politiques."

"Nous venons d'en avoir un curieux exemple."

"Le chef d'un grand parti notifie par document un journal qui vagabondait sur le terrain politique, "qu'il lui défendait de parler au nom de son parti, "qu'il n'a aucun titre à parler en son nom."

"Vous croyez peut-être que le personnage interpellé "va répondre comme un homme de tenue, comme eut fait Morny : "Le diable vous emporte, vous et votre parti ! Je vais arborer mon drapeau et crier : qui m'aime me suive ! Me suivra qui voudra ! mais je ne vous suis plus !

A notre point de vue, l'attitude de M. Beaugrand est passablement indifférente. Rouge écarlate, ou rose tendre le libéralisme, sous toutes ses formes, est et restera, notre ennemi. Nous aurons toujours à combattre *Le Réveil*, *La Patrie*, *L'Electeur* et toute la pléiade libérale, qu'elle accorde à M. Laurier son plus loyal support, comme M. Beaugrand, ou qu'elle suive le conseil de Duroc et combatte en bachibouzouck, en flibustier.

Mais comme question de dignité, nous sommes beaucoup de l'avis de Duroc, et il ne nous semble guère viril de se cramponner aux basques de l'habit de celui qui vous allonge des coups de pied, comme le fait M. Beaugrand.

Voyez-vous cela :

Beaugrand embrassé par l'*Aurore* et par la *Minerve*.

Duroc embrassé par le *Courrier de St-Hyacinthe*.

Ou allons-nous, grands dieux ?

POLITIQUE.

NAVRANCE

Cette question de Navrance a trop duré et a pris dans nos colonnes plus de place qu'elle n'en devait prendre.

Nous allons la clore aujourd'hui-même, et l'on n'en en entendra plus parler.

Voici la première lettre que nous avons reçue, elle émane de *Vrai Canadien*.

ENCORE A PROPOS DE "NAVRANCE"

M. A. FILIATREAU.

Directeur du *RÉVEIL*.

Mon cher directeur,

Vous me connaissez et vous savez que je n'ai ni le goût, ni le temps pour les luttes personnelles ; vous savez aussi que je ne les redoute pas, d'où qu'elles viennent.

Je ne prendrais pas la plume pour répliquer à *Canadien* s'il n'avait cru devoir lancer à mon adresse une insinuation que vous savez, vous, personnellement, être fausse.

Vous m'avez dit hier que *Canadien* n'avait pas eu l'intention de me viser en me lançant ce trait ; permettez-moi de différer d'opinion.

L'attaque est directe et se lit comme suit :

"Parmi les prix-de-vertu qui font la leçon et pontifient sur l'honneur *ex-cathedra*, il y a certain *homme de loi* qui écrit sur les vices contemporains et publiait l'autre jour un article relatif aux opérations de certaines sociétés. Ce pur, qui n'est pas un français, pourrait-il nous dire comment il se fait que sa copie ait circulé avant sa publication dans les bureaux de toutes les sociétés visées ? *Et qu'il ne nie pas* ; l'original a collé dans le *safe* de la plus puissante compagnie, qui n'a remis au messager qu'une copie.

"Fait étrange, cet original ressemble à celui de l'article de *Vrai Canadien* ; on dirait les deux frères.

"La voilà, sans doute, la pureté !"

C'est bien, n'est-ce pas, un homme de loi que *Canadien* veut stigmatiser ? Je suis cet homme de loi, et vous le savez.

Vous savez aussi que l'article relatif aux opérations de certaines sociétés a été écrit par moi.

Maintenant, votre *Canadien* me demande si je pourrais lui dire comment il se fait que ma copie ait circulé avant sa publication dans les bureaux de toutes les sociétés visées (insinuant par là, méchamment, que j'aurais, moi, homme de loi, voulu faire chanter ces sociétés visées).

Ma réponse est bien simple et bien courte, et la voici : si ma copie a circulé avant sa publication dans les bureaux des sociétés visées, chose que j'ignore encore, la seule connaissance que j'en ai eue, c'est ce que vous m'en avez dit vous-même, M. le directeur ; et vous savez que j'ai de suite porté plainte à qui de droit.

Votre *Canadien* connaît cela comme vous et il a inventé ce mensonge froidement, de propos délibéré pour appuyer sa méchante thèse et mordre, lui aussi.